

qu'il y a en eux, à ce moment-là, je crois que la société est responsable et qu'elle ne doit pas faire courir un tel risque à l'ensemble des citoyens. Il faut que ce soit vraiment l'emprisonnement à vie.

Certains désireraient des exceptions. On nous a parlé des policiers et des gardiens de prison. Je suis en toute sympathie avec les policiers; je suis en toute sympathie avec les gardiens de prison. Mais n'oublions pas, monsieur l'Orateur, que tous ceux qui travaillent sur la terre, dans notre société, courent un certain nombre de risques.

Les ouvriers auxquels on fait creuser des tunnels, et qui souvent y laissent leur vie, courent des risques. Les employés qui soignent les malades, surtout ceux qui sont atteints de maladies contagieuses, courent des risques. Ici, dans cette enceinte, nous courons des risques; si jamais la situation politique devient violente, nous pourrions être menacés dans notre chair, et nous devrions nous soumettre à cette condition.

Je ne sache pas que les gardiens de prison, que les policiers eux-mêmes courent des risques d'une nature tellement exceptionnelle, qu'il faille les mettre dans une catégorie spéciale. Je ne le crois pas, monsieur l'Orateur.

Les travailleurs qui œuvrent sur les structures d'acier, dans nos chantiers de construction, courent des risques qui sont sûrement aussi graves que ceux qu'on peut courir dans les prisons ou encore dans l'exercice des fonctions de policiers. D'ailleurs, en Angleterre, on a même désarmé les gendarmes; ils n'ont plus de revolver. Je ne crois pas que leur vie soit plus en danger que celle de plusieurs autres catégories de citoyens.

Il y a évidemment des risques qui, à mes yeux, n'ont pas de caractère exceptionnel.

Maintenant si l'on a trouvé des techniques, monsieur l'Orateur, pour garder en cage des lions, des serpents à sonnettes et d'autres animaux dangereux, on peut certainement trouver des techniques pour garder les meurtriers en prison, sans que l'on fasse courir des risques très graves à l'ensemble de la société, aux gardiens et aux policiers.

Alors, de toute manière, disons, monsieur l'Orateur, que pour moi le problème de la peine de mort, c'est d'abord un problème moral. Et je pense que les députés avaient droit, et c'était peut-être bien indiqué, de consulter leurs électeurs. Je ne suis pas du tout convaincu, qu'en parlant comme je le fais cet après-midi je reflète la pensée de tous mes électeurs. Je suis même plutôt d'avis que c'est le contraire. Mais, nonobstant cela, je pense que nous sommes ici également pour essayer de donner une direction. Nous y sommes un peu aussi pour essayer d'ouvrir des horizons à la population, et non pas

seulement pour faire appel à leur instinct de conservation ou à leur esprit de vengeance qui, souvent, s'exprime par ces mots: Il a tué, on va le tuer. C'est peut-être simple et efficace, mais ce n'est pas ce qu'il y a de plus noble chez eux. C'est un instinct qui se réveillerait chez moi si j'apprenais qu'un des miens avait été assassiné bêtement dans une rue; mais il faudrait que je le domine, si je voulais être fidèle aux idées que je viens d'exposer.

● (5.20 p.m.)

Alors, monsieur l'Orateur, nous avons affaire, ici, à deux risques, non pas à un seul. Nous avons l'option entre deux risques, cet après-midi. Il est possible qu'en abolissant la peine de mort, il y ait des meurtres de plus. Mais il est possible aussi qu'en la maintenant, nous continuions à commettre des injustices graves et à vivre avec une conscience troublée.

Si nous voulions, ensemble, faire une expérience de cinq ans pour voir ce que cela va donner, nous assumerions le plus beau des deux risques. Nous pencherions, dans notre incertitude, du côté de la charité et de la générosité. J'aimerais mieux me tromper dans cette direction que dans l'autre.

Si, par hasard, nous faisions erreur, cela ne pourrait pas être tellement grave. La peine de mort a été abolie dans certains pays, et il n'y a pas eu de catastrophe. Le risque de l'abolir n'est pas assez considérable pour que nous refusions de le courir, quitte à changer notre position, si les événements démontraient que nous avons erré.

Nous ne pouvons dire que si nous l'abolissons, nous courons plus de risques que si nous la maintenons. Non, dans les deux cas il y a des risques. Monsieur l'Orateur, il y a des risques. Que le pouvoir de dissuasion soit diminué, il y a peut-être là un risque. Mais il y a aussi l'autre risque d'assassiner froidement des innocents, parce que notre connaissance des hommes n'est pas assez profonde et nos institutions trop imparfaites.

Je ne ferai pas le relevé des erreurs judiciaires. Je crois que nous sommes assez bien protégés pour nous permettre de tenter cette grande expérience humaine.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de dire que je suis tout à fait d'accord avec le ministre qui vient de parler.

[Traduction]

J'espère avoir souvent l'occasion dans l'avenir d'être du même avis que lui.

On a répété, monsieur l'Orateur, qu'on ne devrait pas faire appel aux émotions ou aux sentiments dans ce débat mais j'ai constaté